

2015-05-15

Aux utilisateurs des tests cytologiques PAP pour le dépistage du cancer du col utérin

Objet : Dépistage du virus du papillome humain à haut risque au niveau du col utérin pour le triage des cytologies ASC-US

Docteurs(es), Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous désirons vous informer de la disponibilité du test de dépistage en laboratoire du papillomavirus humain à haut risque. Cette analyse est recommandée uniquement pour les patientes provenant, soit de la colposcopie ou pour le triage des patientes de trente ans et plus ayant un frottis cytologique démontrant des altérations cellulaires pavimenteuses de signification indéterminée ou ASC-UC.

À compter du 15 juin 2015, il sera possible aux médecins et prescripteurs habilités, de prescrire le test VPH HR pour la clientèle répondant aux critères d'admissibilités. Les échantillons devront être accompagnés du formulaire de demande d'analyse du VPH HR du CHUM et d'une copie du rapport cytologique antérieur démontrant des altérations de type ASC-UC.

Le matériel nécessaire pourra être commandé gratuitement au département des achats du point de service de St-Jérôme. Les codes de commande sont : GRM 57382 pour le milieu de prélèvement cobas et GRM 57383 pour les dispositifs de prélèvement. Les échantillons pourront être acheminés au laboratoire de Saint-Jérôme qui coordonnera l'envoi vers le centre désigné du CHUM.

Pour les détails relativement à l'algorithme clinique, aux modalités d'acquisition et d'utilisation de la trousse de prélèvement, nous vous invitons à consulter notre guide de prélèvement au www.cdsjlabo.org

Pour toute question relative à cette analyse, veuillez contacter Mélanie Cyr, adjointe au coordonnateur de la biologie médicale, au 450-432-2777, poste 22168.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Dr Luc Bailey
Chef du département de biologie médicale

